



INVESTISSEMENT PINEL COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION ?

Cher client,

Vous nous avez fait confiance
pour d'un appartement sous le
dispositif de la loi Pinel.

Nous vous proposons une fiche
d'accompagnement à la
déclaration de revenus.



PENSER À DÉCLARER EN LIGNE

Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert.
N'hésitez pas à utiliser ce service pour soucrire votre déclaration.

Accéder à la déclaration en ligne

À quoi servent mes impôts ?

€ Payer en ligne mes impôts

MES ÉVÉNEMENTS

ULTÉ

Visualiser PDF

e taxe d'habitation-CAP 2019

Mensualisé

CONSULTÉ

Visualiser PDF

Avis de dégrèvement d'impôts sur les revenus et prélèvements sociaux 2018

CONSULTÉ

Visualiser PDF

Avis de taxes foncières 2021

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL

10,8 %

Gérer mon prélèvement à la source

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

Sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions
alimentaires... sont de :

468 €

Gérer mes acomptes

TAXE D'HABITATION TAXE

[Consulter l'aide](#)



Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Monsieur,

Pour la première fois cette année, votre déclaration fait apparaître le montant pré-rempli de l'impôt déjà prélevé à la source en 2021.

Vérifiez les montants pré-remplis et corrigez-les si besoin.

Pour éviter les erreurs, tout au long du parcours cliquez sur l'icône . Vous pouvez également consulter le site [oups.gouv.fr](#)

[Commencer](#) 

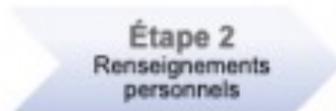
Nouveauté cette année :
l'icône [oups.gouv.fr](#)

► Accueil

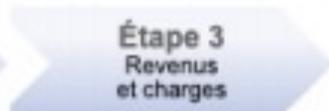
[Consulter l'aide](#) ▾



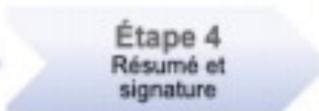
Étape 1
Étapes
préalables



Étape 2
Renseignements
personnels



Étape 3
Revenus
et charges



Étape 4
Résumé et
signature



Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration des revenus 2019

[en savoir](#) ⓘ

Souhaitez-vous signaler pour l'année 2021 un mariage, un divorce, un décès ou tout événement relatif à un Pacs ?

(Si vous souhaitez déclarer un changement de situation de famille pour 2020, utilisez « Gérer mon prélèvement à la source ». Un lien vous sera présenté à la fin de votre déclaration.)

[Oui](#)

[Non](#) 

A renseigner selon votre situation personnelle

[▶ Accueil](#)[▶ Déclaration de revenus](#)[Consulter l'aide](#)  **Étape 1**
Étapes
préalables**Étape 2**
Renseignements
personnels**Étape 3**
Revenus
et charges**Étape 4**
Résumé et
signature**Étape 5**
Fin de
déclaration*Déclaration des revenus* 2021

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

[◀ Précédent](#)[Suivant ▶](#)

[Accueil](#)[Consulter l'aide](#)[Déclaration de revenus](#)Étape 1
Étapes
préalablesÉtape 2
Renseignements
personnelsÉtape 3
Revenus
et chargesÉtape 4
Résumé et
signatureÉtape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale

[Précédent](#)[Suivant](#)

DÉCLARATION DES REVENUS 2021

VOTRE ÉTAT CIVIL

[Notice](#)

Civilité	Monsieur	Madame
Nom de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénoms dans l'ordre de leur civil	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de naissance	Département Commune ou pays si né(e) à l'étranger	Département Commune ou pays si né(e) à l'étranger
Nom auquel vos courriers seront adressés	Indiquez pas votre prénom <input type="text"/>	Indiquez pas votre prénom <input type="text"/>

Si ces informations sont erronées, veuillez transmettre un justificatif de votre identité à votre centre des finances publiques.

VOTRE ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2020

N° et rue	<input type="text"/>
Complément d'adresse	<input type="text"/>
Code postal	Commune <input type="text"/>

CHANGEMENT D'ADRESSE :

- Cette adresse n'est pas mon adresse au 1^{er} janvier 2020 (car j'ai déménagé en 2019)
- J'ai déménagé en 2020

[Précédent](#)[Suivant](#)

Vérifiez les informations vous concernant

Si vous avez déménagé en cours d'année

[Accueil](#)[Déclaration de revenus](#)[Consulter l'aide](#) Étape 1
Étapes
préalablesÉtape 2
Renseignements
personnelsÉtape 3
Revenus
et chargesÉtape 4
Résumé et
signatureÉtape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale

[Précédent](#)[Suivant](#)

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

[Notice](#)

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case.

 ORA[En savoir plus](#)

DÉCLARATION PAR UN MANDATAIRE OU UN TIERS DE CONFIANCE

[Notice](#)

Si vous déposez la déclaration pour le compte d'un usager dont vous gérez la tutelle ou la curatelle, cochez la case.

Si vous déposez la déclaration pour le compte d'un foyer décédé en tant que représentant légal (héritier ou notaire par exemple), cochez la case.

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat (par ex : tiers de confiance), cochez la case.

OTA[Précédent](#)[Suivant](#)

Accueil Consulter l'aide

Déclaration de revenus

Étape 1 Déjà présentée → Étape 2 Revenus personnels → Étape 3 Revenus et charges → Étape 4 Revenus et dépenses → Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration principale

- Précédent Suivant -

VOTRE SITUATION FAMILIALE

SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2019

Vous êtes : Marité

Si en 2019 vous souhaitez signaler un divorce, une séparation, le décès de votre conjoint ou le décès du couple

Titulaire d'une pension (initiale, accident de travail) pour invalidité d'au moins 48 %, ou de la carte mobilité inclusion (CMI) invalidité.

- Votre conjoint remplit ces conditions

Changer la situation

PERSONNES À CHARGE EN 2019

Ajouter

Indiquez les informations relatives à vos enfants et aux autres personnes comptées à charges ou rattachées

Les informations concernant les personnes à charge mentionnées ci-dessous proviennent de votre déclaration de l'an dernier. Merci de les vérifier.

Enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2009 au 31.12.2018) ou handicapés quel que soit l'âge

<input type="text"/>	Retirer	Modifier
<input type="text"/>	Retirer	Modifier
<input type="text"/>	Retirer	Modifier

Enfants en résidence alternée ou à charge partagée, non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2001 au 31.12.2018) ou handicapés quel que soit l'âge

Vous n'avez déclaré aucun enfant dans cette catégorie.

Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit

Vous n'avez déclaré aucune personne dans cette catégorie.

RATTACHEMENT EN 2019 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.1998 au 31.12.2000 ou, s'ils sont divorcés, nés du 1.1.1984 au 31.12.2000

Ajouter

Enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfants

Vous n'avez déclaré aucune personne dans cette catégorie.

Enfants mariés / divorcés et enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)

Vous n'avez déclaré aucune personne dans cette catégorie.

Petits enfants en résidence alternée

Vous n'avez déclaré aucune personne dans cette catégorie.

- Précédent Suivant -

Vérifiez les informations vous concernant



Déclarations annexes

Pour éviter un oubli, les déclarations annexes que vous avez remplies l'année dernière ont été précochées. Merci de valider ou décocher la sélection.

- Déclaration des revenus fonciers 2019 N° 2044
- Déclaration spéciale des revenus fonciers 2019 N° 2044 Spéciale
- Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé N° 2044 EB
- Déclaration des revenus 2019 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) N° 2047
- Décl. Si vous en récl. **Si des montants sont absents ou inexacts, complétez ou corrigez directement dans les cases concernées.**
- Décl. **Nouveau : Désormais, les plateformes internet nous transmettent les données de revenus dont elles ont connaissance.**
- Décl. Si vous avez perçu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...) et s'ils sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (BIC, BNC, locations meublées...). Pour vérifier si ces revenus sont imposables, consultez nos fiches pratiques
- Décl. **OK**
- Décl. durée
- Décl. dirigé
- Décl. par le
- Décl.
- Décl. baill.
- Déclaration des revenus 2019 (départ à l'étranger ou retour en France) N° 2042 NR
- Déclaration de retenue à la source - année 2019 N° 2041 E
- Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France N° 3916
- Déclaration des investissements réalisés en 2019 dans un département ou une collectivité d'outre-mer N° 2083 PART
- Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques N° 2086

Annuler

Valider

Si vous avez utilisé des plateformes de vente ou de service, les champs sont pré-remplis



Déclarations annexes

Pour éviter un oubli, les déclarations annexes que vous avez remplies l'année dernière ont été précochées. Merci de valider ou décocher la sélection.

- | | | |
|-------------------------------------|---|------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déclaration des revenus fonciers 2021 | N° 2044 |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration spéciale des revenus fonciers 2021 | N° 2044 Spéciale |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé | N° 2044 EB |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déclaration des revenus 2021 n'acquis à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'avis au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) | N° 2047 |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2021
<i>Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »</i> | N° 2074 |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2021 | N° 2074 I |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des plus-values réalisées en 2021 Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention | N° 2074 ABT |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2021 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite | N° 2074 DIR |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2021 par les impatriés | N° 2074 IMP |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values | N° 2074 CMV |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration de taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface due par les bailleurs personnes physiques | N° 2042 LE |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des revenus 2021 (départ à l'étranger ou retour en France) | N° 2042 NR |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration de retenue à la source - année 2021 | N° 2041 E |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France | N° 3916 |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des investissements réalisés en 2021 dans un département ou une collectivité d'outre-mer | N° 2083 PART |
| <input type="checkbox"/> | Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques | N° 2086 |

Cochez la 1ere case :
Déclaration des revenus
fonciers N° 2044

[← Annuler](#)

[Valider ▶](#)



Accueil

Consulter l'aide

Déclaration de revenus

Étape 1
Dates
premièresÉtape 2
Renseignements
personnelsÉtape 3
Revenus
et chargesÉtape 4
Résumé et
signatureÉtape 5
Fin de
déclaration

Déclarateur principal

Précédent

Suivant

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE
VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

Rechercher

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupent les déclarations
n° 2042 / 2042C / 2042 RCI / 2042 C PRO / 2042 ICM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, sommes viagères à titre onéreux
- Gains d'actionariat salarié, salaires
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros (location non meublée)
- Revenus fonciers (Location non meublée)
- Revenus exceptionnels ou dilués
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels (Autres que les activités médicales non professionnelles)
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvier)
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique
- Investissements Outre-Mer

DIVERS

- Comptes à l'étranger, reprise de réductions ou de crédit d'impôt

NON-RÉSIDENTS

- Retenue à la source des non-résidents

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Si votre patrimoine net imposable au 1^{er} janvier 2020 est supérieur à 1 300 000 €, veuillez cocher la case suivante.

- Impôt sur la fortune immobilière

Précédent

Suivant

Cochez la 8^{ème} case :
Revenus fonciers

Cochez la 3^{ème} case :
Investissements locatifs

[Accueil](#)
[Consulter l'aide](#) ▾

▶ Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes
 ▶ Déclaration de revenus
 ▶ Annexe n°2044
 ▶ Annexe n°2047

Étape 1 Étapes préalables → Étape 2 Renseignements personnels → **Étape 3 Revenus et charges** → Étape 4 Résumé et signature → Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration principale

[Précédent](#) [Suivant](#) ▶

VOS REVENUS

REVENUS FONCIERS Location non meublée

Régime réel Rapport du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

[Notice](#)

Revenus fonciers imposables **4BA**

- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français **4BL**

Déficit imputable sur les revenus fonciers **4BB**

Déficit imputable sur le revenu global **4BC**

Déficits antérieurs non encore imputés **4BD**

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2021 **4BN**

Si vous souscrivez une déclaration n°2044-spéciale, cochez la case **4BZ**

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers (2020 investissements réalisés en 2009). **4BY**

Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Rapport de la déclaration n° 2042 LE **4BH**

[Précédent](#) [Suivant](#) ▶



Votre appartement doit être déclaré sous le régime réel d'imposition. Sélectionnez l'annexe 2044

- > Accueil
- > Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes
- > Déclaration de revenus
- > Annexe n°2044
- > Annexe n°2047

Consulter l'aide



Déclaration annexe N° 2044



Déclaration des revenus fonciers 2019

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

REPORT AUTOMATIQUE

[Notice](#)

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez [ici](#).

[En savoir plus](#)

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
SCPI France	<input type="button" value="report"/>
SCPI Allemagne	<input type="button" value="report"/>
SCPI Espagne	<input type="button" value="report"/>
SCPI Slovénie	<input type="button" value="report"/>
SCPI Italie	<input type="button" value="report"/>
SCPI Estonie	<input type="button" value="report"/>
SCPI Lettonie	<input type="button" value="report"/>

Souhaitez-vous déclarer d'autres parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ? Si oui, combien de SCI ou FPI ?

Propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
Rue de la Frelonnerie, 37000 Tours	<input type="button" value="report"/>

Souhaitez-vous déclarer d'autres propriétés rurales et urbaines ?

[Suivant](#)

L'appartement a été déclaré les années précédentes, il s'agit simplement d'activer le report.



Vos propriétés rurales et urbaines (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

Notice

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

Dispositifs spécifiques

Besson ancien	Conventionnement Anah								
	Borloo ancien				Cosse				
	Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédié	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
26%	30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

IMMEUBLE 1

Vérifiez les informations

Dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

Adresse

en France

à l'étranger

Numéro et rue

RUE DE LA FRELON

Code postal

37000

Commune

TOURS

Date d'acquisition de l'immeuble

18/10/2016

(jj/mm/aaaa)

Nombre de locaux

1

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

JEAN CASTE

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

Indiquez les coordonnées du locataire ayant occupé le bien cette année

LES DOCUMENTS DONT
VOUS AUREZ BESOIN

RECAPITULATIF GESTIONNAIRE

Immeuble en régime fiscal Droit commun

210	RECETTES Immeubles donnés en location	
211	Loyers (ou fermages) bruts encaissés.....	
212	Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
213	Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances).....	
	Immeubles dont vous vous réservez la jouissance	
214	Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	
215	Total des recettes : ligne 211 à 214.....	4 073
220	FRAIS ET CHARGES	
221	Frais d'administration et de gestion.....	958
222	Autres frais de gestion : 20 € par local - nombre de locaux : 1.....	20
223	Primes d'assurance	372
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400).....	
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement.....	
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2018..... (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	
	Régimes particuliers	
228	Déductions spécifiques (sous certaines conditions)..... 0.00 % du total de la ligne 215 Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	

Votre gestionnaire vous transmet une aide à la déclaration, disponible sur votre extranet

261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	2 723
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	2 723
	CIMR	
20	Revenus bruts (report de la ligne 215)	4 073
21	Revenus non exceptionnels de la ligne 215	4 073
22	Fraction du revenu net foncier exclue du CIMR.....	

Si le régime du micro-foncier vous est favorable, le montant à déclarer est de 4 073.00 Euros.
Pour information, le total Micro-foncier correspond au montant de la ligne 215.

SOMMES DES INTÉRÊTS BANCAIRES ET ASSURANCE DÉCÈS INVALIDITÉ

07/01/2019	231,76	30,80	177,35	23,64	138 149,54
07/02/2019	231,76	30,80	177,32	23,64	137 343,39
07/03/2019	1 014,24	30,80	177,29	806,15	136 536,21
07/04/2019	1 014,24	30,80	176,26	807,18	135 727,99
07/05/2019	1 014,24	30,80	175,22	808,22	134 918,73
07/06/2019	1 014,24	30,80	174,18	809,26	134 108,44
07/07/2019	1 014,24	30,80	173,15	810,29	133 297,11
07/08/2019	1 014,24	30,80	172,11	811,33	132 484,73
07/09/2019	1 014,24	30,80	171,06	812,38	131 671,31
07/10/2019	1 014,24	30,80	170,02	813,42	130 856,85
07/11/2019	1 014,24	30,80	168,98	814,46	130 041,34
07/12/2019	1 014,24	30,80	167,93	815,51	

Si votre banque ne vous envoie pas de récapitulatif, prenez les informations de votre tableau d'amortissement définitif

TAXE FONCIÈRE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	28,25 %	%	1,00 %	16,48 %	%	11,07 %	%	
	Taux 2019	28,25 %	%	1,00 %	16,48 %	%	11,07 %	0,104 %	
	Adresse								
	Base ①	898					898		
	Cotisation	254					99		353
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation						99		353
Variation						%	%	%	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe :		
<p>Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. L'exonération de taxe foncière bâtie s'applique pour la dernière fois cette année à tout ou partie de vos biens situés :</p> <p>4 ALL GERMAINE TILLJON</p>						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			16
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			369

Taxe ordures ménagères : elle est récupérable auprès de votre locataire

Recopiez l'ensemble des informations inscrites sur le récapitulatif comptable qui vous a été adressé par le gestionnaire

210 Recettes	
Immeubles	
211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	4073
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)	
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance	
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	4073 E 4073
220 Frais et charges	
221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	958
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20
223 Primes d'assurance	493
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également les rubriques 400 et 500)	
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2019 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	270
Régimes particuliers	
Déductions spécifiques :	
<input checked="" type="radio"/> sur toute l'année 2019 (sous certaines conditions : voir notice) <input type="radio"/> à proratiser sur 2019 (selon la date de prise d'effet)	
<input type="radio"/> 15% <input type="radio"/> 26% <input type="radio"/> 30% <input type="radio"/> 40% <input type="radio"/> 45% <input type="radio"/> 50% <input type="radio"/> 60% <input type="radio"/> 70% ou <input type="radio"/> 85% de la ligne 215	
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	
229 Provisions pour charges payées en 2019	788
229bis Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018	
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2018	162
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 bis - ligne 230	2367 F
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)	2291 G 2291
260 Revenus fonciers taxables	
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-585
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-585 I -585

Veillez à rajouter les éléments complémentaires :

Ligne 223 : + assurance PNO si prestation non assurée par le gestionnaire

Ligne 227 : + Taxe foncière – taxe d'ordure ménagère (si récupérée sur le locataire)

Ligne 229 : Provisions de charges N

Ligne 230 : Charges récupérables sur le locataire

410 Intérêts d'emprunt

Notice

N° de l'immeuble, nom et adresse de l'organisme prêteur

Immeuble n°1

CFF 19 RUE DES CAPUCINES 75001 PARIS/INTERETS

CFF 19 RUE DES CAPUCINES 75001 PARIS/ADI

Date du prêt

(jj/mm/aaaa)

Intérêts versés

05/10/2016

1921

05/10/2016

370

[Annuler](#)

[Valider](#)

En cliquant sur « détail », une fenêtre s'ouvre pour indiquer le montant de vos intérêts d'emprunt et ADI sur l'année.
Vous pouvez additionner le montant sur une seule ligne.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

Notice

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

-585

€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

Répartition du déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H

4073

€

432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G

2291

€

433 Total des autres frais et charges : case B + case F

2367

€

434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € ou 15300 €

€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 € ou 15300 €*

€

437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431

€

438 Total : ligne 436 + ligne 437

€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 € ou 15300 €*

585

€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 € ou 15300 €*

€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

* 15300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH est déficitaire (paragraphe 228 de la notice).

Cochez ici

Résultat de vos revenus fonciers. Le calcul est automatique

A renseigner en cas de vente
ou particularité

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

[Notice](#)

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2021 d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2016, 2017 ou 2018, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement (jj/mm/aaaa)

Renseignements divers

[Notice](#)

Situations particulières

Êtes-vous concerné par l'une des situations suivantes ? (une seule case peut être cochée) [En savoir plus](#)

- Vous disposez d'un immeuble qui relève du dispositif Girardin
- Vous avez quitté la France ou êtes revenu en France au cours de l'année 2021
- Vous disposez d'un immeuble en indivision
- Vous avez vendu ou cédé la location de l'immeuble ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global des années 2016 à 2018

[Précédent](#)  [Suivant](#)

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants calculés sur votre déclaration des revenus fonciers (n° 2044) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2044.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
440 - Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €	585 €	4BC - Déficit imputable sur le revenu global	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n°2044).
 - Déclaration des revenus encaissés hors de France (déclaration n°2047).
 - Déclaration n°2047 - Fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable.

Vérifiez que le report est activé

[← Précédent](#)

[→ Suivant](#)

VOS REVENUS

Le résultat de votre 2044 est reporté sur votre déclaration principale.

REVENUS FONCIERS Location non meublée

Régime réel Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Revenus fonciers imposables

- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

Déficit imputable sur les revenus fonciers

Déficit imputable sur le revenu global

Déficits antérieurs non encore imputés

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2021

Si vous souscrivez une déclaration n°2044-spéciale, cochez la case

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2020 (investissements réalisés en 2009).

Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Report de la déclaration n° 2042 LE

4BA

4BL

4BB

4BC 585

4BD

4BN

4BZ

4BY

4BH

[← Précédent](#)

[Suivant ▶](#)



Afin de déclarer la réduction Pinel

VOS CHARGES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Investissements locatifs

[Notice](#)

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement.
Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case

- Pinel
 - Investissements achevés ou acquis en 2021 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
 - Plusieurs investissements Pinel (afficher toutes les rubriques).
- Denormandie ancien (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
 - Investissements réalisés en 2020
- Dufflot
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Scellier
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Censi-Bouvard
 - Investissements achevés ou acquis en 2020
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
 - Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).

Cochez « investissements achevés ou acquis les années précédentes »

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL

Notice

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.
Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7AI

7BI

7CI

7DI

Investissements achevés en 2015

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7BZ

7CZ

7DZ

7EZ

Investissements achevés en 2016

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7QZ

7RZ

7SZ

7TZ

Investissements achevés en 2017

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7RA

7RB

7RC

7RD

Investissements achevés en 2018

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7RE 2815

7RF

7RG

7RH

Cochez en fonction de la date d'achèvement des travaux et de la durée de votre engagement de location

Reportez le montant de la réduction Pinel calculé les années précédentes

Déclaration de revenus

Traitements, salaires

1 AJ Salaires - Déclarant 1
1 BP Autres revenus imposables - Déclarant 2

Revenus fonciers

4 BC 585

Charges déductibles

Montant de la CSG déductible prérenseigné

Réductions et crédits d'impôt (2042-RICI)

8 EA Avance réductions et crédits d'impôt 1734

Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard)

7 RE Investissement Pinel métropole réalisé et achevé en 2018 : report 1/6 de la réduction d'impôt 2815

Sur la page récapitulative, les cases 4BC, 8EA et 7 RE doivent apparaître

FILIANSE
BY INOVÉA

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Crédit photos et images : Adobe Stock / Envato / Freepik Company / Pexels

Toute reproduction intégrale ou partielle du présent support est interdite sans l'autorisation de son auteur. Toutes les personnes apparaissant dans le cadre du présent support ont autorisé le Groupe INOVÉA à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes les représentant. Ces images sont destinées à être reproduites, représentées et/ou adaptées, dans le cadre des présentations du Groupe INOVÉA. Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Les personnes concernées ne peuvent prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de leur image.